

**Rapport préalable établi par le Compliance Officer dans le cadre de
l'introduction du Programme d'Engagements pour avis et approbation
SA BALANSYS**

Le Compliance Officer Balansys, suite à l'approbation de sa nomination par la CREG, ainsi qu'à sa nomination effective par le conseil d'administration de Balansys, a pu d'ores et déjà constater les éléments suivants :

1. Echanges avec les actionnaires de Balansys quant à aux impacts de la situation de l'actionnaire, la SA CREOS, entreprise verticalement intégrée dans le groupe encevo.

Le Compliance Officer a informé la CREG, en date du 15 août 2016, des échanges suivants :

« Au regard des considérations évoquées¹ en matière d'unbundling, j'ai pris personnellement l'initiative d'interroger, via la direction de Balansys, les actionnaires de celle-ci concernant plus particulièrement les obligations qui s'imposent à Creos, verticalement intégrée, et les risques relatifs à la certification de Fluxys en raison de l'existence d'une entreprise commune avec une entreprise verticalement intégrée.

Voici la copie des e-mails échangés, que je commenterai ci-après :

Dimanche 31 juillet 2016

"Monsieur le Directeur,

Je fais suite à ma nomination en qualité de compliance officer de la société Balansys, intervenue en date du 8 juillet 2016.

Dans le cadre de ma prise de fonction j'ai eu l'occasion de rencontrer la CREG afin de lancer les travaux d'examen et d'adaptations éventuelles du projet de compliance program soumis à son approbation.

Afin d'appréhender au mieux cet examen à propos duquel la CREG sollicite la communication de mes premières observations et/ou suggestions, je souhaiterais obtenir davantage d'informations de la part des sociétés actionnaires de Balansys, en l'espèce CREOS Luxembourg SA et FLUXYS Belgium SA, sur les questions relatives à leur indépendance reprises ci-dessous. Je cherche à déterminer de quelles règles le projet de compliance program devrait être, le cas échéant, complété, afin de tenir compte de la situation exacte de ses actionnaires.

¹ Note de l'auteur : par la CREG

- En ce qui concerne CREOS Luxembourg SA :

J'ai pu constater, à l'occasion de la consultation du site web de CREOS, que le compliance program de l'entreprise est disponible, de même que les rapports de suivi opérés en vertu de son compliance program, ce qui est une excellente nouvelle. Ces documents constituent par ailleurs une source importante d'information concernant les relations entre votre actionnaire et sa société-mère et contient des éléments dont nous pourrions utilement nous inspirer dans le cadre de l'examen du compliance program de Balansys. Je constate que, malgré la dispense accordée par l'article 9 de la Directive Gaz, il semble que de nombreuses mesures ont été prise au sein du gestionnaire du réseau de transport luxembourgeois pour garantir la non discrimination à l'égard des utilisateurs du réseau de transport. Auriez-vous l'obligeance de bien vouloir interroger CREOS sur le caractère complet de ces documents, ainsi que sur les modifications/décisions éventuelles intervenues depuis la rédaction du rapport sur le suivi du programme d'engagements de 2016 et/ou des recommandations formulées récemment par l'ILR, le régulateur luxembourgeois ?

- En ce qui concerne Fluxys Belgium SA :

La CREG a exprimé son souci, au regard de la dispense accordée à CREOS quant à l'article 9 de la Directive Gaz et l'absence de certification de ce gestionnaire de réseau de transport, d'éviter que les activités communes développées au sein de Balansys n'influencent négativement la certification de Fluxys Belgium. Cet actionnaire a-t-il déjà pu se pencher sur cette question dans le cadre de la création de Balansys et si oui, pourrait-elle m'apporter davantage d'information à ce sujet ?

D'avance, je vous remercie.

J'ose espérer que les actionnaires pourront répondre en toute transparence à ma demande.

Je vous prie de croire, Monsieur Beelen, à l'assurance de ma considération très distinguée.

*Valérie Vandegaart
Compliance Officer
Balansys SA »*

Vendredi 5 août 2016

« Madame Vandegaart,

J'ai soumis vos 2 questions à CREOS et Fluxys. Veuillez trouver leurs réponses ci-dessous :

En ce qui concerne l'actionnaire CREOS Luxembourg SA : CREOS confirme que les documents sur le site web de CREOS sont complets, et que le dernier rapport sur le suivi du programme d'engagements n'a fait jusqu'à présent l'objet d'aucune remarque de la part de l'Institut Luxembourgeois de Régulation (ILR) (comme d'ailleurs les précédents rapports). CREOS confirme qu'il n'y a pas eu de décision récente ou de recommandation récente de l'ILR concernant le programme d'engagements.

En ce qui concerne l'actionnaire Fluxys Belgium SA : la CREG a déjà exprimé dans le passé vis-à-vis de Fluxys Belgium son souci quand à l'impact négatif sur la certification de Fluxys Belgium dans ce dossier. Dans ce contexte, Fluxys Belgium a fait une analyse, qui a été transférée par mail à la CREG (à Koen Locquet, Directeur direction Administrative) en octobre 2015. Je vous envoie cette analyse en annexe de ce mail.

J'espère que ces réponses vous aideront dans la suite de votre examen du projet du programme d'engagements.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Meilleures salutations,

*Karl Beelen
Managing Director*

*Balansys S.A.
59-61, rue de Bouillon
L-1248 Luxembourg
T(+352)2624 8219
M(+32)479 65 92 49
Karl.Beelen@balansys.eu »*

Je constate qu'il existe un examen attentif par les autorités luxembourgeoises des mesures prises par Creos, via son programme d'engagements et via les rapports annuels de suivi, en matière d'indépendance en sa qualité de gestionnaire du réseau. J'attire votre attention particulière sur les points suivants du rapport de suivi 2016, qui établissent que Creos poursuit activement ses efforts d'"autonomisation", ce qui ne devrait pas être sans influence positive, je pense, sur les garanties d'indépendance que Balansys également pourra fournir. Ainsi :

- pages 14 - 15 du rapport : autorisations individuelles d'accès aux données informatiques : en mars 2016, l'ILR a procédé à une vérification des procédures et autorisations individuelles

- pages 12 et 15 : réorganisation du service informatique pour créer à compter de janvier 2017 des départements informatiques métiers séparés entre Creos et Enovos Luxembourg (pour la gestion des données de la clientèle et de la facturation, Market Communication, etc). Je ne manquerai pas de procéder aux vérifications utiles quant à l'implémentation effective des nouveaux systèmes IT dès l'adoption du programme d'engagements.

En ce qui concerne Fluxys et sa certification, je constate que des échanges à ce sujet sont déjà intervenus. Avez-vous, depuis octobre 2015, réagi d'une quelconque manière à l'analyse de Fluxys ? Je comprends qu'il ressort de cette analyse que, dès l'instant où 1) la loi n'exclut pas l'entreprise commune telle qu'existante, 2) la CREG exerce ses compétences d'approbation ou d'avis des tarifs, du CP et des contrats d'équilibre, et 3) je remplis moi-même correctement mes fonctions, les instruments utiles existent permettant d'éviter tout risque de "contamination" de la certification de Fluxys Belgium. Auriez-vous une autre lecture à ce sujet ? Si c'est le cas, je propose que nous en discutons lors de notre prochaine rencontre. »

La CREG n'a pas apporté de réaction officielle à cette communication. Le Compliance Officer en déduit que ces échanges ne suscitent pas de questions complémentaires particulières dans le chef de la CREG.

2. Réunions du conseil d'administration de Balansys

Le Compliance Officer Balansys est d'ores et déjà invité à chaque réunion du conseil d'administration de Balansys. Il semble que le même traitement sera appliqué pour l'assemblée générale de Balansys ;

3. Programme de formation

Dans le cadre des échanges avec la CREG sur le contenu du Programme d'Engagements, il a été précisé qu'un programme de formation à l'attention des responsables et personnel de Balansys, ainsi que des personnels de Fluxys et Creos et des autres sous-traitants de Balansys serait établi dans les meilleurs délais, et si possible dès l'approbation définitive par ACER du Programme d'Engagements. Un projet de programme de formations sera établi avant l'approbation du Programme d'Engagements par ACER et sera adapté, le cas échéant, en fonction des points de Programme qui devront être modifiés sur la base de l'avis de la CREG, des remarques de l'ILR ou de la décision d'approbation de ACER ;

4. Accès aux locaux de Balansys

Le Compliance Office dispose d'un badge personnel lui donnant accès aux locaux de la SA Balansys, sis sur le site d'activité de la SA CREOS, à

Luxembourg, rue de Bouillon, 59-61 à 1248 Luxembourg, qui accueille les locaux de Balansys ;

Ces locaux consistent actuellement en :

- a. un bureau affecté à la seule activité de la SA Balansys où sont disposés les dossiers papier relatifs à l'activité de la SA Balansys ;
- b. une salle de réunion réservée à la SA Balansys ;
- c. ces locaux se situent dans un couloir isolé des autres locaux occupés par CREOS ;

5. Organisation opérationnelle de Balansys

Le Compliance Officer rappelle que, sur le plan purement opérationnel, les activités de la SA Balansys sont organisées comme suit :

- a. La gestion opérationnelle de l'équilibrage commercial se déroule dans les locaux de la SA Fluxys Belgium, à Bruxelles, par du personnel de la SA Fluxys Belgium et/ou des sous-traitants de la SA Fluxys Belgium ; Les programmes informatiques destinés à la gestion commerciale de l'équilibrage de la zone de marché intégrée gaz H en Belgique et au Luxembourg ainsi que de la zone de marché gaz L en Belgique bénéficient de l'ensemble des mesures de sécurité informatiques qui encadrent les activités de la SA Fluxys Belgium ; Les accès personnalisés des shippers à la plateforme Balansys ne sont pas visibles par le personnel de la SA CREOS affecté aux activités de Balansys ;
- b. Les données agrégées d'équilibrage sont transmises par la SA Fluxys Belgium au personnel de la SA CREOS qui se charge de leur facturation. Ces membres du personnel sont spécifiquement affectés aux activités de Balansys et dûment identifiés via une liste des accès informatiques octroyés. Un serveur informatique uniquement dédié à ces activités de facturation a été installé. La facturation par la SA Balansys ne peut être réalisée que via ce serveur particulier ;
- c. Le conseil d'administration s'est penché sur la question des contestations de factures. Il a été décidé que les contestations portant sur les modalités de facturation seront traitées par le personnel de la SA CREOS affecté aux activités de Balansys, tandis que les contestations portant sur les données d'équilibre seront uniquement traitées par le Managing Director ou General Director de Balansys. Une mention spécifique sera indiquée à cet égard sur les factures de Balansys ;
- d. A toutes fins utiles, le Compliance Officer joint en annexe le document établi par Balansys intitulé « *Document explicatif relatif aux informations commercialement sensibles traitées par Balansys et*

à la répartition des tâches entre Creos et Fluxys, en leur qualité de sous-traitant de Balansys » qui fournit des informations détaillées quant aux flux d'informations circulant entre les différents acteurs concernés, la liste des informations commercialement sensibles et les outils informatiques utilisés (Annexe 1). Le Compliance Officer a contrôlé la véracité des informations fournies dans ce document et reste à la disposition des régulateurs en cas de demande d'information complémentaire à ce sujet ;

- e. Le Compliance Officer et la CREG ont d'ores et déjà attiré l'attention sur la nécessaire adaptation des contrats de services existants entre Balansys avec Fluxys et Creos et, le cas échéant, avec d'autres sous-traitants de Balansys. Ce afin de veiller à se conformer, au plus tard lors de l'approbation du Programme d'Engagements par ACER, avec les exigences établies par le Programme d'Engagements (accès informatiques individualisés, identification des membres du personnel ayant accès aux informations commercialement sensibles et constat de la prise de connaissance des obligations découlant du Programme d'Engagements et de la liste des informations commercialement sensibles).

Le Compliance Officer sollicitera les projets d'adaptation des contrats afin d'en contrôler l'efficacité et d'opérer un rapportage complet sur ce point dans le cadre de l'établissement du rapport de suivi du Programme d'Engagements.

Bruxelles, le 12 janvier 2017

Valérie Vandegaart
Compliance Officer
Balansys

Annexe : Document explicatif relatif aux informations commercialement sensibles traitées par Balansys et à la répartition des tâches entre Creos et Fluxys, en leur qualité de sous-traitant de Balansys

Annexe 1 au Rapport préalable établi par le Compliance Officer dans le cadre de l'introduction du Programme d'Engagements pour avis et approbation

SA Balansys

Document explicatif relatif aux informations commercialement sensibles traitées par Balansys et à la répartition des tâches entre Creos et Fluxys, en leur qualité de sous-traitant de Balansys

1. But du document

Le but du présent document est de donner plus de détails sur la nature et le traitement des informations commercialement sensibles qui seront gérées par la SA Balansys (ci-après « Balansys »), une fois que le setup final de BeLux sera implémenté (plan A), et auxquelles le Programme d'Engagements fait référence. L'accès à ces informations se déroulera suivant les modalités prévues par l'article 5 du Programme d'Engagements.

Une description du traitement de ces informations commercialement sensibles, d'une part, par la SA Creos Luxembourg (ci-après « Creos ») et, d'autre part, par la SA Fluxys Belgium (ci-après « Fluxys ») en leur qualité de sous-traitants de Balansys est également fournie.

Enfin, une description détaillée de l'environnement IT de Creos, ainsi qu'une vue générale des systèmes de Creos, Fluxys et Balansys est donnée, aux fins d'éclairer dûment les régulateurs, chargés de donner leur avis ou approbation sur le projet de Programme d'Engagements, sur la mise en œuvre des mesures utiles pour garantir la confidentialité des informations commercialement sensibles.

2. Informations commercialement sensibles gérées par Balansys

Balansys va principalement être impliquée dans quatre types de processus :

- Gestion administrative (back-office) des contrats d'équilibrage avec le shipper ;
- Calcul, suivi et communication de la position d'équilibrage individuelle et du marché au sein de la zone BeLux ;
- Réalisation de transactions (achats/ventes) afin de réaliser le balancing commercial de la zone BeLux;
- Facturation des balancing settlements et de la charge de neutralité.

Ces actions sont sous-traitées par Balansys à Fluxys et Creos par le biais de contrats de services.

2.1. Gestion administrative (back-office) des contrats avec les shipper

La gestion administrative des contrats entre les shippers et Balansys est sous-traitée par Balansys à Fluxys. La base de données contenant les informations sur l'identité des shippers ayant signé le balancing agreement, la date de signature du contrat, leur adresse, numéro de TVA, comment ils satisfont à leurs obligations de solvabilité (rating ou garantie bancaire ou dépôt) est hébergée sur les systèmes de Fluxys. Seules les informations utiles à la facturation issues de ces contrats sont transmises à Creos.

2.2. Calcul, suivi et communication de la position d'équilibrage individuelle et du marché au sein de la zone BeLux

Balansys reçoit chaque heure et 24h/7j, de la part de chaque TSO de la zone BeLux et pour chaque shipper, la somme des allocations d'entrée aux points d'interconnexion (ci-après « IP »), la somme des allocations de sortie aux IP's et la somme des allocations de sorties aux points de sorties domestiques. Ces informations sont envoyées par zone¹. La distinction entre les allocations aux IP's et au niveau des sorties domestiques est nécessaire en vue de la facturation par Balansys de la charge de neutralité².

Balansys ne reçoit ni les allocations séparées par point de connexion (IP ou sortie domestique), ni les allocations définitives, ni nominations, ni capacités souscrites.

Sur la base de ces informations, Balansys calcule et communique chaque heure et à chaque shipper, sa position d'équilibrage individuelle et la position d'équilibrage du marché au sein de la zone BeLux via messages et publication sur la plateforme de données électroniques « EDP Balansys » (qui est structurée en une partie publique et une partie privée).

Les informations reprises ci-avant sont centralisées dans un outil hébergé dans le systèmes de Fluxys, le « GFM Balansys » et le contact opérationnel des shippers concernant ces données Balansys est assuré par le dispatching de Fluxys dans le cadre du contrat de services Balansys/Fluxys.

2.3. Réalisation de transactions (achats/ventes) afin de réaliser le balancing commercial de la zone BeLux

Balansys effectue les transactions (achats/ventes) de gaz afin de compenser les dépassements éventuels du signal de marché par rapport à la flexibilité mise à disposition (« threshold ») et afin de réinitialiser la position d'équilibrage du marché en fin de journée à 0. Ces transactions sont effectuées sur la plateforme « PEGAS » sur laquelle les

¹ Fluxys envoie ces informations séparément pour les réseaux de transport H et L.

² Qui est basée sur les allocations de sortie en énergie – provisoire – au niveau des sorties domestiques.

transactions sont réalisées de façon anonyme. Les informations résultant de ces transactions (quantité achetée/vendue ; prix d'achat/vente) ne sont pas à considérer comme étant des informations commercialement sensibles vu qu'elles sont publiques. Ces transactions sont effectuées par le dispatching de Fluxys dans le cadre du contrat de services Balansys/Fluxys .

2.4. Facturation des balancing settlements et de la charge de neutralité

La facturation des balancing settlements (ou settlements d'équilibrage) et de la charge de neutralité ainsi que le suivi des paiements sont sous-traités à Creos.

Pour ce faire, GFM Balansys (mentionné au paragraphe 2.2) calcule pour chaque shipper les montants mensuels agrégés des settlements d'équilibrage³ ainsi que les montants mensuels de l'indemnité de neutralité. Ces montants sont mis sous forme d'une facture au nom de Balansys et ces factures sont envoyées vers le système SAP de Balansys hébergé chez Creos.

Sur ces factures n'apparaissent donc que les montants mensuels à facturer, le détail journalier étant mis à disposition par GFM Balansys uniquement sur la partie privée de la plateforme électronique de données des shippers (EDP Balansys).

Le système SAP de Balansys est hébergé par Creos sur un serveur virtuel (c'est-à-dire que le système SAP de Balansys est sur les serveurs de Creos, mais dispose de ses propres accès sécurisés).

Creos se charge, dans le cadre du contrat de services Balansys/Creos, de l'envoi de ces factures vers les shippers et du suivi des paiements. En cas de contestation portant sur les données individuelles du shipper, qui impacteraient la facturation, Creos s'adresse au Managing Director qui opérera les vérifications utiles avec Fluxys et communiquera en direct, le cas échéant, avec les shippers concernés.

3. Structure IT de Creos Luxembourg

Les données gérées par Creos sont réparties sur les systèmes informatiques suivants, qui sont logiquement et physiquement séparés :

3.1 Système SCADA Creos

Le SCADA contient toutes les mesures en temps réel des consommateurs finaux ayant accès au réseau TSO Creos. Le système est administré par Creos, et il est protégé par des firewalls de tous les autres réseaux informatiques (internes et externes). Les employés du service « Dispatching Gas » ont un accès individualisé au SCADA.

³ Montant mensuel agrégé des settlements d'équilibrage en cas d'excès et des settlements d'équilibrage en cas de déficit.

3.2 Le réseau bureautique Creos contient 3 systèmes

Le Creos Dataconcentrator reçoit les données par client TSO (mesures) et les données agrégées par supplier sur les réseaux DSO.

Le serveur SFTP garantit la transmission des données rassemblées dans le Dataconcentrator vers le système GFM Creos, localisé dans le réseau IT de Fluxys.

Les accès aux serveurs virtuels susmentionnés sont limités aux personnes dédiées aux activités de Creos.

Le système SAP Balansys est hébergé pour rappel par Creos sur un serveur virtuel isolé (voir point 2.4. ci-avant).

3.3 Sous-traitance à Fluxys Belgium

Fluxys agit depuis plusieurs années en qualité de fournisseur de services IT de Creos pour les données de la chaîne GFM Creos. Cela comprend la base de données des capacités souscrites par les shippers actifs au Luxembourg, et de données telles que les nominations et allocations au Luxembourg.

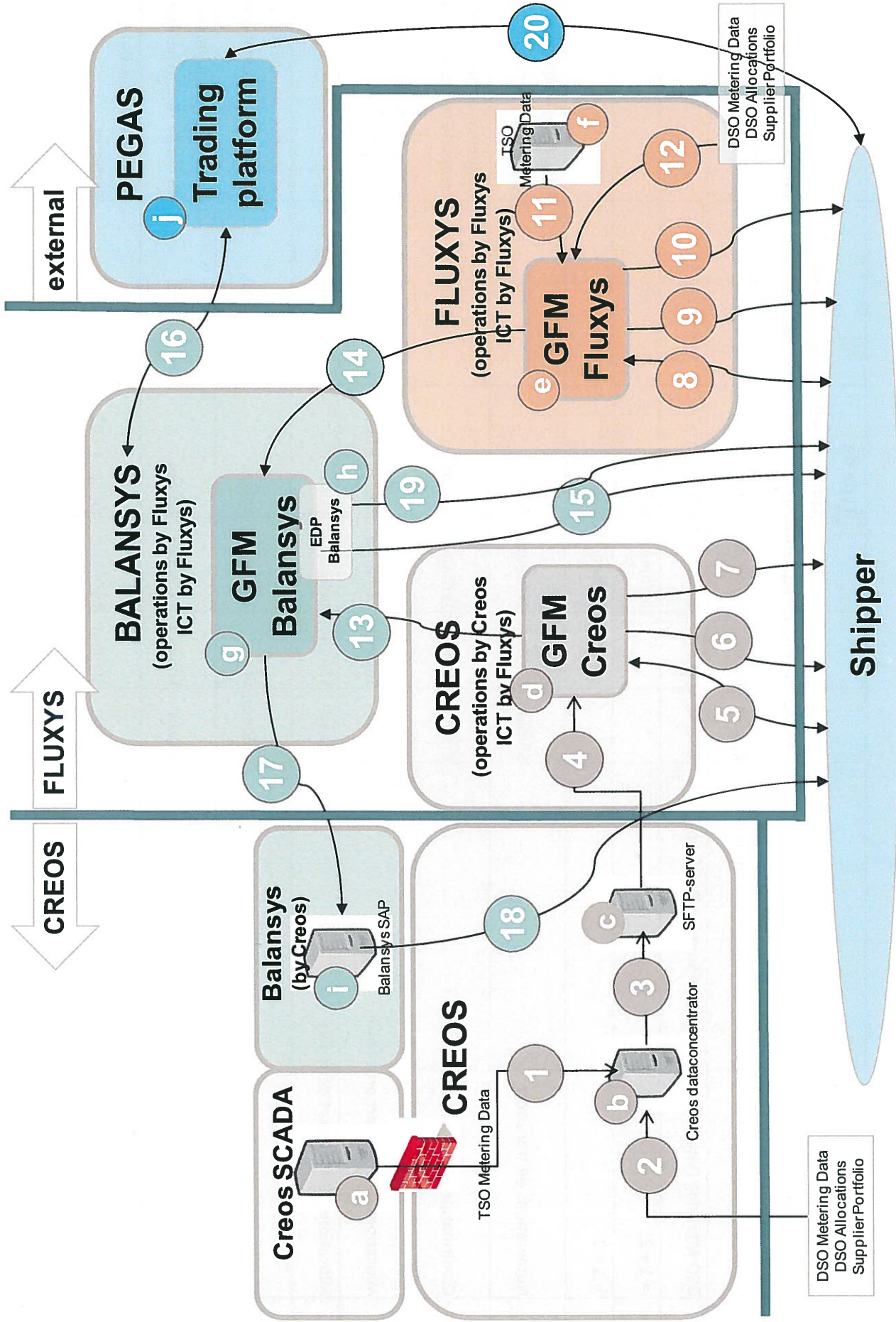
Le système GFM Creos est physiquement géré par Fluxys et l'accès aux données GFM Creos est assuré par un accès de type VPN, géré par Fluxys.

4. Vue générale des systèmes ICT Creos, Fluxys et Balansys

Les schéma et les tableaux ci-dessous fournissent une vue générale des systèmes ICT de Creos, Fluxys et Balansys qui sont liés aux activités de balancing.

Les flux d'information entre les différents systèmes sont numérotés de « 1 » à « 20 ». Le premier tableau en annexe fournit plus de détail sur chaque flux d'information.

Les systèmes ICT sont numérotés de « a » à « j ». Le second tableau en annexe fournit plus de détail sur chaque système.



Flux d'information Creos / Fluxys / Balansys

n°	description	sender	receiver	fréquence	Type de communication	soumis au CP Balansys?	info additionnelle
1	les mesures consommateurs finaux de Creos en temps réel	Creos	Creos	1x/heure	ICT	no	
2	DSO Metering Data + DSO Allocations + Supplier Portfolio	DSO LUX	Creos	1x/heure	ICT	no	
3	= 1 + 2			1x/heure	ICT	no	
4	= 1 + 2			1x/heure	SFTP	no	
5	Nominations de transport	Shipper	Creos	1x/heure	Edigas	no	fréquence: uniquement en cas de renominations
5	Confirmations de transport	Creos	Shipper	1x/heure	Edigas	no	fréquence: uniquement en cas de renominations
6	Allocations de transport provisoire	Creos	Shipper	1x/heure	Edigas + EDP	no	EDP = Electronic Data Platform
7	Allocations de transport définitive	Creos	Shipper	1x/mois	EDP	no	
8	Nominations de transport	Shipper	Creos	1x/heure	Edigas	no	fréquence: uniquement en cas de renominations
8	Confirmations de transport	Fluxys	Shipper	1x/heure	Edigas	no	fréquence: uniquement en cas de renominations
9	Allocations de transport provisoire	Fluxys	Shipper	1x/heure	Edigas + EDP	no	EDP = Electronic Data Platform

	Allocations de transport définitive	Fluxys	Shipper	1x/mois	EDP	no	
10	Allocations de transport définitive	Fluxys	Fluxys	1x/heure	ICT	no	
11	TSO Metering data (IP + consommateurs finaux Fluxys)	Fluxys	Fluxys	1x/heure	ICT	no	
12	DSO Metering Data + DSO Allocations + Supplier Portfolio	DSO BE	Fluxys	1x/heure	ICT	no	
13	par shipper Luxembourgeois: - somme des allocations d'entrée aux IP - somme des allocations de sortie aux IP - somme des allocations de sorties domestiques	Creos	Balansys	1x/heure	ICT	yes	
14	par shipper Belge: - somme des allocations d'entrée aux IP - somme des allocations de sortie aux IP - somme des allocations de sorties domestiques	Fluxys	Balansys	1x/heure	ICT	yes	
15	par shipper BELUX: - position d'équilibrage individuelle du shipper - position d'équilibrage du marché	Balansys	Shipper	1x/heure	Edigas + EDP	yes	EDP a une partie publique et une partie privée
16	« bid & offer » sur la plateforme PEGAS par Balansys	Balansys	PEGAS	1x/jour	manuel input (via website)	yes	1x/jour pour achat/vente H, idem pour L (J-1-settlement) ad hoc pour intra-J settlement
17	par shipper BELUX: - montant mensuel agrégé des settlements d'équilibrage - montant mensuel de l'indemnité de neutralité	Balansys	Balansys	1x/mois	ICT	yes	la facture ne contient que des montants mensuels, les détails sont disponibles via EDP (voir 19)
18	par shipper: factures mensuelles pour le balancing	Balansys	Shipper	1x/mois	facture	yes	

19	par shipper: détails factures	Balansys Shipper	1x/mois	EDP	Yes	les shippers ne sont pas obligés d'être présents et actifs sur PEGAS, uniquement les shippers qui veulent faire du trading sur PEGAS
20	« bid & offer » sur la plateforme PEGAS par shippers	shippers PEGAS		manuel input (via website)		
ICT tools Creos / Fluxys / Balansys						
n°	description	utilisateurs	gestion ICT	location	autorisation d'accès donnée par	Soumis au CP Balansys? info additionnelle
a	SCADA Creos (Supervisory Control And Data Acquisition)	dispatching Creos	ICT Creos	Creos		no un système de télégestion à grande échelle permettant de traiter en temps réel un grand nombre de télémesures et de contrôler à distance des installations techniques
b	Creos Dataconcentrator	serveur	ICT Creos	Creos		no
c	Le serveur SFTP est un serveur de communication qui garantit la transmission des données du Dataconcentrator vers GFM Creos chez Fluxys	serveur	ICT Creos	Creos		no

d	GFM Creos: systèmes ICT qui gère les nominations/confirmations et les allocations pour Creos ainsi que les communications Edigas avec les shippers actifs au Luxembourg	dispatching Creos	ICT Fluxys Fluxys		no	GFM Creos est développé par ICT Fluxys pour Creos GFM = Gas Flow Management Creos a accès via une connexion VPN
e	GFM Fluxys: système ICT (développé par ICT Fluxys) qui gère les nominations/confirmations et les allocations pour Fluxys ainsi que les communications Edigas avec les shippers actifs en Belgique	dispatching Fluxys	ICT Fluxys Fluxys		no	
f	TSO Metering Data: database qui contient tous les données metering Interconnection Point + consommateurs finaux Fluxys	Fluxys	ICT Fluxys Fluxys		no	
g	GFM Balansys: système ICT qui calcule par shipper BELUX: - position d'équilibrage individuelle du shipper - position d'équilibrage du marché - montant mensuel agrégé des settlements d'équilibrage - montant mensuel de l'indemnité de neutralité sur base des données fournies par Creos (13) et Fluxys (14)	dispatching Fluxys (on behalf of Balansys)	ICT Fluxys Fluxys	Managing Director Balansys	yes	GFM Balansys est développé par ICT Fluxys pour Balansys
h	Electronic Data Platform (EDP) Balansys: plateforme de données électroniques contenant une partie publique (position d'équilibrage du marché globale) et une partie privée (position d'équilibrage par shipper + détails des factures de Balansys)	shippers	ICT Fluxys Fluxys	Managing Director Balansys	yes	accessible via internet avec login et pasword
i	SAP Balansys: système de facturation	Creos (on behalf of Balansys)	Creos	Managing Director Balansys	yes	

j	<p>PEGAS: plateforme de trading utilisé par Balansys pour acheter ou vendre de façon anonyme sur ZTP le gaz nécessaire pour l'équilibrage du marché (zone H et L):</p> <ul style="list-style-type: none"> - en cas de dépassement des seuils (= ad hoc) dans la journée - pour la réinitialisation fin de journée (quotidiennement) 	<p>dispatching Fluxys (on behalf of Balansys)</p>	PEGAS	PEGAS		no	<p>Accès via login et pasword via internet. Le trading est anonyme et screen-based. Le shipper (et donc aussi Balansys) ne sait donc pas à qui il vend ou de qui il achète.</p>
---	---	---	-------	-------	--	----	---